

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 7 septembre 2021 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #2 - Nicole Charette  
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge  
Siège #4 - Catherine Demange  
Siège #5 - Sarah Carrier  
Siège #6 - France Dodier

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Nil Longpré

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2021-09-169**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants:

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2021
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
  - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
  - 4.2 - Rapport du maire
    - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires d'août
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
  - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 - Financement temporaire
  - 7.2 - Autorisation pour la destruction d'archives
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 - Adoption et mise en application des programmes - Schéma de couverture de risques incendie
- 9 - TRANSPORT
  - 9.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
  - 9.2 - CanadaMan/Woman - Autorisation de passage, droit à l'image et droit au survol de drones

- 9.3 - Appel d'offres - Remplacement des ponceaux du ruisseau Lionel
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 - Entente intermunicipale - Protection du lac Mégantic
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 12.1 - Adoption du second projet de règlement no 2021-04
- 13 - LOISIRS-CULTURE
- 14 - FINANCES
  - 14.1 - Comptes à payer
  - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2021-09-170

#### **3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 9 août 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

#### **4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

La directrice générale invite les citoyens et différents comités de la municipalité à soumettre des textes d'ici le 30 septembre prochain pour la reprise des Échos de Piopolis.

#### **4.2 - Rapport du maire**

##### **4.2.1 - Rapport du Conseil des maires d'août**

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires 18 août dernier.

### **5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

### **6 - CORRESPONDANCE**

#### **6.1 - Bordereau des correspondances**

Aucune correspondance reçue au cours du mois d'août 2021.

### **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2021-09-171

#### **7.1 - Financement temporaire**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**DE** demander à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit, l'émission d'un financement temporaire au montant de 843 922 \$ soit le montant total alloué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-172

## **7.2 - Autorisation pour la destruction d'archives**

**ATTENDU QUE** l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**ATTENDU QUE** l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

**ATTENDU QUE** l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**ATTENDU QUE** l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par HB Archivistes senc et datée du 2021-08- 12 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2021-09-173

### **8.1 - Adoption et mise en application des programmes - Schéma de couverture de risques incendie**

**ATTENDU QUE** la MRC du Granit a un Schéma de couverture de risques incendie en vigueur pour l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU QUE** l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie exige que les municipalités mettent en application sur leur territoire des programmes en lien avec la sécurité incendie sur leur territoire;

10. Le schéma de couverture de risques, qui intègre les déclarations de risques visées à l'article 5, fait état du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie présents sur le territoire et précise leur localisation. Il fait également état du recensement et de l'évaluation des mesures de protection existantes ou projetées, des ressources humaines, matérielles et financières qui leur sont affectées par les autorités locales ou régionales ou par des régies intermunicipales ainsi que des infrastructures et des sources d'approvisionnement en eau utiles pour la sécurité incendie. Il comporte, en outre, une analyse des relations fonctionnelles existant entre ces ressources et une évaluation des procédures opérationnelles.

Le schéma détermine ensuite, pour chaque catégorie de risques inventoriés ou chaque partie du territoire qui y est définie, des objectifs de protection optimale contre les incendies qui peuvent être atteints compte tenu des mesures et des ressources disponibles. Il précise également les actions que les municipalités et, s'il y a lieu, l'autorité régionale doivent prendre pour atteindre ces objectifs en intégrant leurs plans de mise en œuvre. Enfin, le schéma comporte une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés.

*Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,*

**QUE** le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte les programmes suivants et s'engage à les mettre en application sur son territoire:

- Programme d'inspection des risques plus élevés
- Programme d'analyse des incidents
- Programme d'entretien, d'évaluation, vérification et codification des réseaux d'aqueduc
- Programme inspection et entretien des prises d'eau sèche
- Programme santé-sécurité
- Programme d'éducation du public
- Programme d'entraînement et de maintien de compétences
- Programme d'évaluation, entretien et remplacement des équipements
- Programme de recrutement
- Programme de vérification des avertisseurs de fumée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9 - TRANSPORT**

**2021-09-174**

### **9.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Piopolis a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,

Appuyée par la conseillère France Dodier,

Et résolu,

**QUE** le conseil municipal de Piopolis approuve les dépenses d'un montant de 23 282.08 \$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-175

**9.2 - CanadaMan/Woman - Autorisation de passage, droit à l'image et droit au survol de drones**

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Mégantic, le Lac en Fête et Endurance Aventure ont signé une entente pour la tenue de la 4<sup>e</sup> du Triathlon Canada Man/Woman qui devait initialement avoir lieu les 4 et 5 juillet 2020 ;

**ATTENDU QU'** en raison de la pandémie, cet événement d'envergure a été remis aux 2 et 3 octobre prochains ;

**ATTENDU QUE** le 2 octobre 2021, les participants du triathlon sprint parcourront une distance de 750 mètres de nage, 20 km de vélo sur route longeant le lac Mégantic vers Piopolis et complèteront le triathlon avec 5 km de course en sentier ;

**ATTENDU QUE** le 3 octobre 2021, les participants du triathlon extrême parcourront 3,8 km de nage sur le lac Mégantic, 180 km de vélo empruntant notamment la route des sommets et 42 km de courses sur route et sentiers avec une arrivée ultime au sommet à l'observatoire du mont Mégantic ;

**ATTENDU QUE** le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile ;

**ATTENDU QUE** les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,

Appuyé par la conseillère France Dodier,

Et résolu :

**QUE** les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution ;

**D'autoriser** la tenue du triathlon extrême Canada man/woman et du triathlon Sprint sur le territoire de la Municipalité de Piopolis selon les parcours déterminés par Endurance Aventure, les 2 et 3 octobre prochains ;

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Piopolis, le formulaire d'autorisation – Droit à l'image et droit au survol de drones ;

**QUE** cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-176

### **9.3 - Appel d'offres - Remplacement des ponceaux du ruisseau Lionel**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a demandé des soumissions pour le remplacement du ponceau dans la rue du Vieux Moulin ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres a été publié sur le site SEAO, et ce, conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis n'a reçu qu'une seule soumission, soit celle de la compagnie Lafontaine & Fils Inc. au montant de 295 000 \$, incluant toutes les taxes applicables ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,  
Et résolu,

**D'accepter** la seule soumission conforme déposée le 30 août 2021 concernant les travaux de remplacement de ponceaux, soit l'offre de la compagnie Lafontaine & Fils Inc., au prix de 295 000 \$, incluant toutes les taxes applicables;

**De financer** la dépense à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 ;

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

2021-09-177

### **10.1 - Entente intermunicipale - Protection du lac Mégantic**

**ATTENDU QUE** le myriophylle à épi est une plante aquatique exotique envahissante considérée comme un fléau dans de nombreux lacs du Québec;

**ATTENDU QUE** cette plante a été découverte dans le lac Mégantic et que des travaux d'extraction ont été réalisés afin d'en éviter la prolifération;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Mégantic et les municipalités de Frontenac, Marston et Piopolis désirent s'associer afin d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection du lac Mégantic ;

**ATTENDU QUE** les municipalités partenaires veulent adresser l'ensemble des problématiques liées à la protection du lac Mégantic de façon concertée;

**ATTENDU QUE** les municipalités partenaires ont convenu d'une forme légale spécifique pour assurer la gestion et les opérations des actions dans la lutte aux plantes exotiques envahissantes, et désirent se prévaloir des dispositions de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,  
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale concernant la protection du lac Mégantic à intervenir avec la Ville de Lac-Mégantic et les municipalités de Frontenac, Marston et Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**2021-09-178**

#### **12.1 - Adoption du second projet de règlement no 2021-04**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 2006-009;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009  
AFIN DE PROCÉDER À DES ÉCHANGES PARMIS LES ZONES D'AMÉNAGEMENT, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**QUE** conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

**QUE** le conseil municipal mandate sa directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **13 - LOISIRS-CULTURE**

#### **14 - FINANCES**

**2021-09-179**

#### **14.1 - Comptes à payer**

Il est proposé par la conseillère France Dodier,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **14.2 - Dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes du mois d'août 2021 est déposée aux membres du Conseil.

**2021-09-180**

#### **15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

M. le Maire félicite les bénévoles impliqués lors de l'activité du 150e et félicite également Mme Marie-Claire Thivierge à nouveau pour ses 16 ans d'implication en tant que conseillère municipale.

#### **16 - VARIA**

Aucun sujet à traiter.

#### **17 - RAPPORT DES COMITÉS**

Conseiller # 1 M. Nil Longpré  
Loisirs et culture (aménagement, urbanisme et développement)  
Comités : Cœur Villageois, Belvédère chemin de Bury, Route des sommets, camping municipal

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette  
Mairesse suppléante, santé et bien-être  
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Comité des aînés, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP), Écho de Piopolis, Comité Vert

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
Santé et bien-être  
Comités : Semaine des bénévoles (souper/paniers), bibliothèque, Comité des aînés (sous-comité dîner communautaire), Comité de développement local de Piopolis (CDLP), Fleurons du Québec

Conseiller # 4 : Mme Catherine Demange  
Aménagement, urbanisme et développement, Halte des Zouaves  
Comités : Comité culturel de Piopolis, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 5 : Sarah Carrier  
Loisirs et culture (parc et terrains de jeux), transport.  
Comités : Piopolis fête l'hiver, Noël des enfants, politique familiale municipale

Conseiller # 6 : Mme France Dodier  
Administration générale, sécurité publique, transport  
Comités : Trans-autonomie, semaine des bénévoles.

Maire : M. Peter Manning  
Transport et hygiène du milieu, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Belvédère chemin de Bury, Comité Vert

## 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 2021-09-181 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

**QUE** la séance soit levée; il est 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Emmanuelle Fredette, Directrice générale  
& secrétaire-trésorière

---

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Peter Manning  
Maire

## Rapport du maire séance du 4 octobre 2021

### **MRC**

8 septembre	Rencontre avec Sports loisirs Estrie
11 septembre	Souper départ de madame Marielle Fecteau préfet
13 septembre	Comité Consultatif en environnement
15 septembre	Dépôt rapport étude sur les besoins des municipalités Inspecteurs en urbanisme et bâtiments

### **Activités du maire**

23 septembre	Rencontre avec la municipalité de Lac-Mégantic concernant l'entente pour le Centre sportif Mégantic
27 septembre	Retrait des toiles de la marina de Lac-Mégantic dans le dossier myriophylle
1 <sup>er</sup> octobre	Participé à la remise des médailles du lieutenant-gouverneur pour le service des Incendies de Lac-Mégantic (entente intermunicipale) avec Frontenac et Marston ainsi que Lac-Mégantic  Lancement du livre de madame Mindy Giroux

---

## Liste des comptes à faire approuver pour le mois de septembre 2021

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
1128	ANUGO.CA	Profil vituel - Camping septembre	<u>75.00 \$</u> 75.00 \$
	Bioservice Montréal inc	ODOFiltre neutrilisante d'odeurs, frais transp- eau usées	<u>1 695.81 \$</u> 1 695.81 \$
	Cain Lamarre	Services professionnels dossier N/D 20-21-3837	<u>2 559.63 \$</u> 2 559.63 \$
	Dubé Équipement de bureau	Cse papier 8 1/2x11, Pince-notes, chemise légal Trombonnes, mono correcteur, marqueurs - Camping	169.88 \$ 59.25 \$ <u>229.13 \$</u>
	EXP	Assistance technique - Descentes a bateau	<u>1 782.75 \$</u> 1 782.75 \$
	Fédération Québécois des Municipalités	Honoraires professionnels - Ponceau rue du Vieux moulin	<u>1 960.01 \$</u> 1 960.01 \$
	Garage R.Choquette	Tube, pneu - Voiturette de golf - Camping	<u>128.14 \$</u> 128.14 \$
	Gosselin	Lame 3 dents, nut, disque porteur - Eaux usées Huile a mixer, huile a chaine - Sentier	51.69 \$ 28.71 \$ <u>80.40 \$</u>
931	La Coop Alliance	Equerre + vis - Sentier Tire Fond + Clou vrille stand - Sentier Antir Aero noir lustre Robinet vidange 3/4 1/4Tour" - Camping Couvercle SPL prise 30A gris + 50A gris - Camping Bois traiter, bidon antigel, vis et équerre - Camp+sentier Pinceau, Apprêt, peinture antirouille - Inter 2006	23.84 \$ 249.32 \$ 10.33 \$ 89.54 \$ 32.17 \$ 521.96 \$ 49.00 \$ <u>976.16 \$</u>
	LawsonProducts	Self-Gripping Plier - Fournitures garage	<u>152.53 \$</u> 152.53 \$
16	Le Magasin Général	Essence ponton bouées 2021-09-21 Essence camionnette 2021-09-21 Essence ponton 2021-09-223 Essence Tracteur à gazon 2021-09-02 Essence Coupe herbe 2021-09-02 Essence VTT 2021-09-16 Café - Garage Essence Tracteur à gazon 2021-07-08	35.03 \$ 133.00 \$ 39.46 \$ 29.29 \$ 15.21 \$ 25.23 \$ 46.00 \$ 45.24 \$ <u>368.46 \$</u>
	Marie-Christine Picard	Rencontre Station de lavage - septembre	<u>1 280.53 \$</u> 1 280.53 \$
	Mario Lamontagne	Trappage Castors	<u>220.40 \$</u> 220.40 \$
	Métal Laroche inc	Remettre a niveau les quais du marais - Sentier	<u>15 090.47 \$</u> 15 090.47 \$
	Performance NC Lac-Mégantic	Lanyard W/Clip - Ponton	<u>18.39 \$</u> 18.39 \$
48	Phillippe Mercier Inc	Réparer pompe égout - Eaux usées Plaque acier inox - Édifice municipal Plaque acier inox - Édifice municipal Plaque acier inox - Édifice municipal Débrancher pompe # 1 soudure+réparation+ Inst pompe 1 et 2 - main d'œuvre	361.02 \$ 4.70 \$ 12.40 \$ 10.19 \$ 1 229.47 \$ 1 066.96 \$

	Réparation de subm pompe, huile PP4	<u>1 342.80 \$</u>
		4 027.54 \$
Pièces d'autos L.Veilleux inc	Diluant-Laqué - Fournitures garage	<u>29.30 \$</u>
		29.30 \$
Points S Desharnais	Pneu inter 2006	<u>1 233.54 \$</u>
		1 233.54 \$
37	Ressorts Robert Traction Mégantic inc.	
	Manivelle Galvanisé 7/16 + clevis	24.75 \$
	Boyau 8M2T, crayon peinture, couplage	106.44 \$
	Drain valve W cable	16.97 \$
	Chaines piton 11R22.55/16 + Chaines 315/80R22.5	2 306.40 \$
	Guide 36" Orange Inter 2020	60.42 \$
	Reflector Tape, pin - Fourniture garage	<u>117.72 \$</u>
		2 632.70 \$
Robitaille Équipement	Pin chaine D88K	<u>36.70 \$</u>
		36.70 \$
Sinto	Gaisse, antirouille huile - machineries	<u>398.33 \$</u>
		398.33 \$
StatJ	Frais dépl- form service aux sinistrés niveau 2	<u>72.43 \$</u>
		72.43 \$
Soudure et Usinage M.C	Bolt, nut nylon - Inter 2020	59.02 \$
	Bolt, nut nylon - Inter 2006	<u>61.33 \$</u>
		120.35 \$
Stanley	Contrat service feu telesurveillance vol	<u>315.26 \$</u>
		315.26 \$
Veolia	Reactif phosver 3 phosphate	<u>81.92 \$</u>
		81.92 \$
Xerox	Copies du 9 août au 07 sept	<u>122.99 \$</u>
		122.99 \$
	<b>Grand total des dépenses à faire approuver</b>	<b><u>35 688.87 \$</u></b>

**Liste des dépenses récurrentes pour le mois de septembre 2021**

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	3 823.65 \$ <u>3 823.65 \$</u>
Ministre du Revenu du Québec	Remises de l'employeur 13125 9590 RP0001	10 678.02 \$ <u>10 678.02 \$</u>
Bell Canada	Internet de la Halte septembre 2021	70.13 \$ <u>70.13 \$</u>
Bell Mobilité inc.	Cellulaires facturés pour septembre 2021- Maire	54.00 \$ <u>54.00 \$</u>
Câble-Axion	Internet + ligne téléphone - Camping (Septembre)	283.33 \$
	Internet bureau + ligne ascenseur (Septembre)	199.31 \$
	Ligne téléphonique + internet - Maison culturelle (septembre)	108.71 \$
	Internet bureau + ligne ascenseur (Septembre)	63.18 \$ <u>654.53 \$</u>
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois septembre 2021	172.46 \$ <u>172.46 \$</u>
Eurofins	Échant. 4981598 - 4981600 - Eau potable	55.77 \$ <u>55.77 \$</u>
Harnois Énergies	Huile à chauffage 608.400L à 0.8930 - 2021-09-23 Bureau	624.66 \$
	Huile à chauffage 999.9000L à 0.8930 - 2021-09-23 Maison Culturel	1 026.62 \$ <u>1 651.28 \$</u>
Hydro Québec	Électricité du 2021-07-13 au 2021-09-10 -Station PP01	86.21 \$
	Électricité du 2021-07-13 au 2021-09-10 Bât. Service	1 206.05 \$
	Électri. du 2021-07-13 au 2021-09-10- Maison Culturelle	126.55 \$
	Électricité du 2021-07-13 au 2021-09-10 -Bâtiment de services	433.18 \$
	Électricité du 2021-07-13 au 2021-09-10- Aqueduc	576.58 \$
	Électricité du 2021-07-13 au 2021-09-10 - Halte	77.07 \$
	Électricité du 2021-07-13 au 2021-09-10 - Quai	77.64 \$
	Électricité du 2021-07-13 au 2021-09-10 - Patinoire	86.99 \$
	Électricité du 2021-07-10 au 2021-09-09 - Station PP03	41.13 \$
	Électricité du 2021-07-11 au 2021-09-09- Station PP02	100.77 \$
	Électricité du 2021-07-10 au 2021-09-09- Camping	2 646.30 \$
	Électricité du 2021-07-13 au 2021-09-10 Tour	33.34 \$ <u>5 491.81 \$</u>
Lucie Grenier	Entretien de la bibliothèque - septembre	150.00 \$ <u>150.00 \$</u>
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Récupération de rebuts septembre	321.56 \$
	Récupération de rebuts septembre	744.65 \$ <u>1 066.21 \$</u>
Ville Lac-Mégantic	Entente Intermunicipale - immo incendie 2021	291.17 \$
	Entente Intermunicipale - Centre Sportif 4/4	3 678.00 \$ <u>3 969.17 \$</u>
Visa Desjardins	Achats du mois d'août	162.78 \$ <u>162.78 \$</u>
	<b>Grand total des dépenses récurrentes</b>	<u><u>27 999.81 \$</u></u>